

Convergences



de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques



Avec
le



SNASUB
FSU,

l'offensive

syndicale



c'est



maintenant !

Edit**o**

Bruno
Lévêder



Après cinq ans de suppressions de postes, de saccage des conditions de travail, d'abandon de missions, l'heure doit être à la reconstruction.

Le Premier ministre a annoncé en juillet la fin de la RGPP. Bonne nouvelle !

Le gouvernement a lancé une grande concertation pour "la refondation de l'école républicaine", avec l'objectif de présenter une loi d'orientation et de programmation dans les prochains mois. La FSU et le SNASUB y font valoir leurs exigences pour que l'école soit émancipatrice pour tous, que tous bénéficient de l'élévation du niveau des connaissances et des qualifications. Une démarche similaire est annoncée pour l'Enseignement supérieur et la Recherche. Lors du Comité technique du ministère de la Culture consacré à la politique culturelle de l'Etat, un discours rassurant quant à la défense des missions a été tenu, en dépit des réductions annoncées de moyens.

En matière d'éducation, d'enseignement supérieur et de recherche, de culture, les politiques

doivent être ambitieuses, particulièrement en ces temps de crise. Les moyens doivent être garantis, comme la reconnaissance et les droits des personnels chargés de leur mise en œuvre. Il faut renforcer et élargir les missions de service public de l'État car elles relèvent de l'intérêt général.

Cela passe par la prise en compte de toutes les catégories de personnels qui contribuent à la mise en œuvre du service public, par l'amélioration des conditions de travail, par un plan de titularisation massive, par des créations de postes, par la revalorisation des rémunérations, etc...

C'est cette orientation que le SNASUB-FSU défend dans tous les lieux de concertation.

C'est également sur cette orientation que le SNASUB-FSU mobilise chaque fois que nécessaire.

Bon courage à tous et toutes pour cette rentrée.



Votre vocation
est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.

OFFRE SPÉCIALE
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

- 10 %*

sur votre assurance
AUTO



POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 €
OFFERTS**

sur vos assurances
AUTO et SANTÉ

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale



Assurément Humain

* Offre réservée aux agents des services publics, personnels de l'enseignement, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2012.
** Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif avant l'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2012. Conditions et détails des prestations dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Vie, Assistance Protection Juridique et Fidélia Assistance. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.
Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.U.C.S. auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

Engager une politique au service de la justice sociale

Face à la crise, le gouvernement précédent s'est inscrit dans les politiques d'austérité européennes et laisse le pays dans une situation économique et financière désastreuse.

Les pressions restent fortes pour imposer plus d'austérité et réduire encore le rôle de l'Etat. Le gouvernement doit sortir de la logique de réductions des dépenses publiques. Il faut maintenant changer de cap : la politique économique et sociale, ainsi que la politique fiscale doivent faire l'objet d'un profond changement.

En ouvrant les différents chantiers pour un avenir proche ou lointain lors de la Conférence sociale, le gouvernement devra dévoiler ses intentions. La Fonction publique et les services publics doivent trouver un nouvel élan au service des besoins de la population et des territoires. Ils sont un élément du redressement économique dans la justice. Un investissement d'avenir.

Le gouvernement donne une priorité légitime à l'Éducation, la justice, la sécurité et prend en compte la situation de Pôle-emploi confronté à une hausse du nombre de demandeurs d'emploi. Il y confirme l'arrêt de la suppression d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite. Dans le même temps, il annonce des réductions d'effectifs dans d'autres secteurs de l'Etat durement touchés par la RGPP. La FSU ne saurait accepter de tels choix. En effet, pour faire face aux inégalités et aux besoins de la population dans un contexte de crise, pour améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des personnels, il sera nécessaire aussi de créer des emplois dans tous les secteurs.

Le Premier ministre n'a rien dit sur les rémunérations dans la Fonction publique. Les agents attendent une véritable revalorisation salariale et ne sauraient accepter le gel de leur salaire. De premières mesures fiscales viennent d'être prises. Il faut maintenant s'attacher à construire une réforme fiscale d'ampleur qui permette de dégager de nouvelles recettes en mettant à contribution les hauts revenus, en supprimant les niches fiscales injustifiables, en revenant sur les exonérations des entreprises...

La relance de l'emploi et du pouvoir d'achat dans le privé comme dans le public contribueront aussi à la relance de la croissance. La conférence sociale des 9 et 10 juillet doit être un temps fort de ces débats et déboucher sur des orientations claires.

La FSU y contribuera activement pour que soient engagées des politiques au service de la justice sociale et du progrès pour tous.

Communiqué de presse de la FSU 4 Juillet 2012

Le mémento 2012-2013 du SNASUB-FSU vient d'être publié.

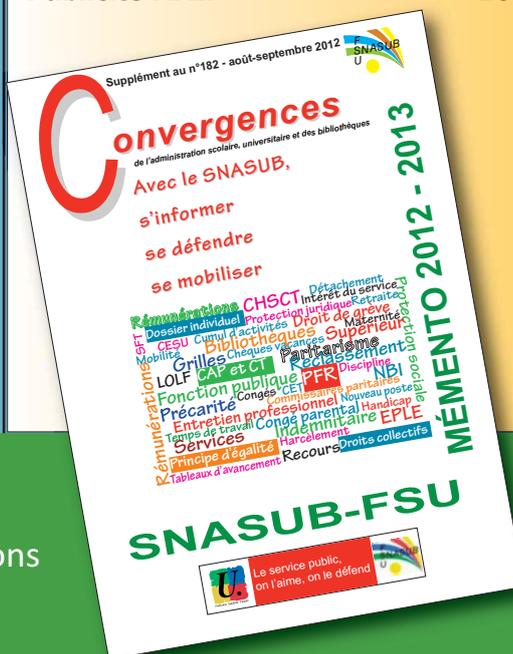
Il rassemble l'essentiel de vos droits et des revendications du SNASUB-FSU.

Les adhérents le recevront par la poste.

Sommaire

n° 182
août-septembre 2012

Edito	1
Publicité GMF	2
Engager une politique au service de la justice sociale	3
Syndiquez-vous !	4
Salaires, indemnités	6
Conférence sociale La FSU écrit au ministre de l'Éducation	7
Pour une autre répartition des richesses	8
Précarité	9
Retraites	9
EPLÉ	10
Services	10
Bibliothèques	11
Supérieur	11
Commissaires paritaires	12
Commissions paritaires	13
Adhésion	14
Publicité CME	15
Publicité MAIF	16



Contactez le SNASUB



SNASUB FSU

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tel : 01 41 63 27 51 / 52
Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr
http://www.snasub.fr

Le Secrétariat national

Secrétaire général Secrétaires généraux adjoints

Bruno Lévêder
SNASUB-FSU
104 rue R. Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 50
sg.snasub.fsu@gmail.com

Arlette Lemaire
01 41 63 27 50
lemaire.arlette@free.fr

Jacques Aurigny
06 08 85 00 82
jacques.aurigny@wanadoo.fr

Trésorière nationale

Françoise Eliot
SNASUB-FSU
104 rue R. Rolland
93260 LES LILAS
09 71 22 31 81
snasub.fsu.tresorerie@snasub.fr

Pierre Boyer
06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub@orange.fr

Autres membres du BN

Arnaud Lemaître
Trésorier national adjoint
06 74 84 48 30
tresorier.adjoint@snasub.fr

François Ferrette
09 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr

Philippe Lalouette
03 22 72 95 02
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Patrice Aurand
01 47 40 20 31
aurand@bib.ens-cachan.fr

Eric Panthou
06 62 89 94 30
ericpanthou@yahoo.fr

Céline Beltran
04 42 89 89 79
celine.beltran@ac-aix-marseille.fr

Hervé Petit
05 61 50 38 73
herve.petit@univ-tlse2.fr

Jean François Besançon
01 53 79 49 04
jf.besancon@gmail.com

Sébastien Poupet
06 74 14 55 46
secretariat@snasub-lyon.fr

Béatrice Bonneau
06 19 94 87 13
bonneau.beatrice@free.fr

Bernard Teissier
04 37 37 64 03
bernard.teissier@snasub-lyon.fr

Maud Bonnefon
01 53 79 49 04
maud.bonnefon@bnf.fr

Thomas Vecchiutti
06 75 02 21 85
thomaslp@wanadoo.fr

Marie-Dolorès Cornillon
01 40 62 31 31
md.cornillon@orange.fr

Christian Viéron-Lepoutre
06 13 49 65 32
snasub.besancon@gmail.com

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille

Agnès Colazzina, SA
04 42 91 70 42 /
06 76 33 50 51
snasub.fsu
@ac-aix-marseille.fr
Cécile Perrin, Trésorière
cecile.perrin
@ac-aix-marseille.fr
SNASUB-FSU
Rectorat de l'académie
Place Lucien Paye
13621 Aix-en Provence
Cedex 1

Amiens

Bernard Guéant, SA
Sylvain Desbureaux, SA
03 22 72 95 02
snasub.amiens@orange.fr
Philippe Lalouette, Trésorier
SNASUB-FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Besançon

Christian Viéron-Lepoutre, SA
06 13 49 65 32
snasub.besancon@gmail.com
Marie-Dominique Lhote, Trésorière
SNASUB-FSU
4 rue Léonard de Vinci
25000 Besançon

Bordeaux

Hélène Destrem, SA
06 61 24 23 01
helene.destrem@orange.fr
Nathalie Prat, Trésorière
tresorerie@snasub-bordeaux.org
12 rue des Camélias
64000 Pau

Caen

François Ferrette, SA
09 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr
Christel Alvarez, Trésorière
02 31 81 68 63
christel.alvarez@ac-caen.fr
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur

Clermont-Ferrand

Eric Panthou, Correspondant
06 62 89 94 30
ericpanthou@yahoo.fr
Béatrice Marol, Trésorière
04 73 68 35 76
betty.marol@orange.fr
14 rue Pierre Pottier
63160 BILLOM

Corse

Thomas Vecchiutti, SA
06 75 02 21 85
thomaslp@wanadoo.fr
Catherine Taieb, Trésorière
catherine.taieb@ac-corse.fr
Lycée Pascal Paoli
Avenue Président Pierucci
20250 Corte

Créteil

Yann Mahieux, SA
01 48 96 36 65 / 90
yann.mahieux@snasub-creteil.fr
Monique Coq, Trésorière
tresorier@snasub-creteil.fr
SNASUB-FSU
Bourse du Travail
1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex

Dijon

Christine Canon, SA
06 73 93 18 99
christinesaisi@aol.com
Brigitte Chevalier, SA
Joëlle Courvoisier, SA
03 80 39 50 97
snasubdijon@free.fr
Caroline Gérin, Trésorière
03 80 39 50 97
caroline.gerin@u-bourgogne.fr
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877 21078 Dijon Cedex

Grenoble

Abdel Moulehiawy, SA
04 76 09 14 42
snasub.fsu38@wanadoo.fr
Charvet Evelyne, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble
snasub.fsu38@wanadoo.fr

Lille

Nicole Deleforge, SA
nicole.deleforge@ac-lille.fr
06 23 33 52 20
Eric Fouchou-Lapeyrade, SA
eric.fouchoulapeyrade@snasub-lille.fr
06 73 34 03 75
Stéphane Lefevre, SA
06 80 83 43 35
stephane.lefevre@snasub-lille.fr
Pascale Barbier, Trésorière
pascale.barbier@snasub-lille.fr
03 20 61 78 50
Collège RABELAIS
Avenue Adenauer BP 65
59370 Mons en Baroeul

Limoges

Marie-Hélène Dumas, SA
05 55 01 70 16
marie-helene.dumas@ac-limoges.fr
Christel Denysiak, Trésorière
irene.denysiak@ac-limoges.fr
05 55 17 21 70
Collège Maurice Rollinat
43 rue Maurice Rollinat
19100 Brive-la-Gaillarde

Lyon

Sébastien Poupet, SA
06 74 14 55 46
secretariat@snasub-lyon.fr
Olivier Aubailly, Trésorier
06 21 03 29 91
153 place St Sylvestre
Le Troillet
01150 Sainte Julie

Montpellier

Conception Serrano, SA
06 17 80 68 59
serrano_conchita@yahoo.fr
Arnaud Lemaître, Trésorier
tresorier.adjoint@snasub.fr
3, chemin de Cougoulère
66150 ARLES SUR TECH

Nancy-Metz

Rémy Party, SA
06 31 95 28 62
party.remy@orange.fr
Graziella Rogé, Trésorière
03 87 67 17 90
12 rue Rouge Fontaine
57120 ROMBAS

Nantes

Nathalie Dremeau, correspondante
02 51 12 52 20
nathalie.dremeau@univ-nantes.fr

Trésorier : contacter

Arnaud Lemaître, Trésorier
national adjoint national
tresorier.adjoint@snasub.fr
06 74 84 48 30
SNASUB-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
09 71 22 31 81

Nice

Antonia Silveri, SA
06 88 54 39 87
Elodie Malaussena, Trésorière
elodie.malaussena@gmail.com
LP Magnan
34 rue Auguste Renoir
06000 Nice

Orléans-Tours

Alexis Boche, SA
Natacha Sainson, Trésorière
02 38 78 00 69
snasub-fsu.centre@orange.fr
SNASUB FSU
10 rue Molière
45000 Orléans

Paris

Nicolas Barthel, SA
06 84 14 00 53
snasubparis@free.fr
Yannick Jourdan, Trésorier
06 28 05 50 89
yannick.jourdan@ac-paris.fr
Lycée Bergouard,
27 rue Edouard Pailleron
75019 Paris

Poitiers

Serge Garaté, SA
05 49 46 82 73
serge.garate@ac-poitiers.fr
Madeleine Prat, Trésorière
SNASUB FSU
16 av du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Reims

Marie-Reine Bourgeois, SA
06 72 73 96 23
snasub-fsu.acreims@orange.fr
Françoise Eliot, SA
06 83 31 83 64
snasub.fsu.reims@wanadoo.fr
Alice Baudry, Trésorière
09 54 27 65 40
tresoacad51.snasub@free.fr
Pont Cosca
56190 Arzal

Rennes

Nelly Jouet, SA
06 74 58 94 96
Jouet.nelly@gmail.com

Jean-Luc Pinon, SA

06 78 54 89 35
pinonje@orange.fr
Nelly Le Roux, Trésorière
02 98 98 99 36
nelly.le-roux@ac-rennes.fr
IA 1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex

Rouen

Pierre Hébert, SA
pierre.hebert@univ-rouen.fr
Sylvie Millet, SA
02 32 74 46 06
snasub.acad.rouen@gmail.com
Stephanie Grisel, Trésorière
02 35 14 81 87
stephanie.grisel@univ-rouen.fr
Université de Rouen - BAIP
17 rue Lavoisier
76821 Mont St Aignan

Strasbourg

Jacky Dietrich, SA
06 88 17 12 97
jacky.dietrich@unistra.fr
Myriam Marinelli, Trésorière
03 88 23 36 47
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Toulouse

Dominique Ramondou, SA
06 78 77 00 44
ramondou.snasub@yahoo.fr
Aurore Sistac, Trésorière
05 61 43 60 64
auroresistac@free.fr
52 rue J. Babinet 2ème étage
31100 Toulouse

Versailles

Sylvie Donné Lacouture, SA
07 60 46 58 63
sylvie.donne@ac-versailles.fr
Rémy Cavallucci, SA et Trésorier
07 60 47 45 61
remy.cavallucci@orange.fr

HORS METROPOLE

Etranger, Guadeloupe, Guyane, Martinique : contactez le SNASUB national

Réunion et Mayotte

Jean-Claude Michou, SA
06 92 00 71 09
jcmichou@univ-reunion.fr
Jean-Odel Oumana, SA
06 92 72 02 19
jeanodel.oumana@orange.fr
Marc Dufêtre, Trésorier
06 92 42 08 13
marc.dufetre@izi.re
Université de La Réunion -
Campus sud
SCD-BU Tampon
117 rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon

Convergences

Bulletin mensuel du SNASUB-FSU

Syndicat national de l'administration scolaire
universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
01 41 63 27 51 / 52

Directeur de la publication : Bruno Lévêder
Rédacteur en chef : Pierre Boyer

Publicité : Com'D'Habitude Publicité
Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly
ISSN 1249-1926 • CPPAP 071507498
Prix du n° : 2,50 €

S'informer, se défendre, se mobiliser... se syndiquer au SNASUB-FSU !

Comme lors de chaque rentrée scolaire et universitaire, **toutes les bonnes raisons du monde existent pour se syndiquer au SNASUB-FSU sans attendre**, tant les salariés que nous sommes ont besoin de se regrouper pour faire valoir leurs intérêts.

Se syndiquer au SNASUB-FSU c'est d'emblée intégrer un réseau de collègues

dont le but premier est de rompre avec l'isolement des personnels par l'information régulière et la solidarité active. Nos syndiqué-e-s reçoivent régulièrement notre journal mensuel d'information, à leur domicile, et sont régulièrement invités aux réunions dans lesquelles sont échangées informations pratiques (carrières, organisation du service public...) et analyses.

Notre organisation syndicale dispose de plusieurs centaines d'élue-s du personnel,

issu-e-s des différents scrutins sollicitant le vote des agents, aux niveaux ministériels comme dans les académies ou bien dans les établissements. Dans les commissions administratives paritaires (CAP) nationales, académiques ou d'établissement, dans les comités techniques (CT) ou comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), dans les grands conseils d'établissement également (CA par exemple), les délégués du SNASUB-FSU portent la voix de tous les collègues et assurent la défense combinée des intérêts des personnels et du service public.

Notre réseau syndical, en développement constant ces dernières années, permet l'expression des revendications et des aspirations de l'ensemble des agents que nous représentons.

Aujourd'hui, l'enjeu de cette représentation des « personnels non enseignants » est d'une importance capitale pour qui n'est pas favorable à notre disparition (programmée ?) de tout ou partie du système éducatif, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou bien du service public de la culture.

Adhérer au SNASUB-FSU aujourd'hui, c'est le bon réflexe pour participer à la nécessaire défense de nos missions (et donc de nos statuts) dans les différents services publics de notre champ de syndicalisation.

C'est affirmer également avec force que nos métiers doivent être reconnus par des mesures concrètes de revalorisation (augmentation des salaires et requalification des emplois et des personnels par exemple).

Le SNASUB-FSU regroupe les personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (des adjoints aux CASU), les personnels ingénieurs techniques recherche et formation (ITRF), les personnels des bibliothèques, titulaires et non titulaires, actifs ou retraités. **Nous pensons que ce qui doit nous unir** (à l'échelle d'un établissement, d'un service, d'une académie, d'un ministère...) est plus fort que ce qui peut nous diviser.

Et ainsi rassemblés, nous sommes plus forts pour nous défendre et porter les revendications.



Le SNASUB-FSU, comme son nom l'indique, est membre de la Fédération syndicale unitaire

(FSU), force syndicale incontournable dans la fonction publique d'Etat, et première force syndicale dans le(s) secteur(s) de l'éducation. Cela nous permet de faire entendre la voix des personnels non enseignants au plus haut niveau (de l'Etat notamment), portant

ainsi nos exigences de respect et de reconnaissance réels de nos filières professionnelles.

Portant haut les valeurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité et celles du service public en général, notre syndicalisme vise à rassembler largement tous les personnels pour rendre possible les mobilisations imposant la satisfaction des revendications.

Alors, sans attendre, tous ensemble rassemblons-nous !

**SOLIDARITÉ,
JUSTICE SOCIALE,
ÉGALITÉ...**

SE SYNDIQUER AU SNASUB-FSU !

Notre bulletin d'adhésion 2012-2013 se trouve en page 14.

Conférence sociale

Et maintenant, passer aux actes...

La conférence sociale a permis d'aborder un certain nombre de sujets économiques, sociaux et d'interrogations sur les évolutions à opérer.

La FSU a insisté, dans les différentes tables rondes, pour que les réponses apportées contribuent à la relance en répondant aux besoins des citoyens et à davantage de justice sociale.

La méthode utilisée a enclenché une dynamique permettant un climat d'écoute propre aux échanges et à un dialogue social de qualité.

annoncé par le Président de la République et de la création d'un haut commissariat du dialogue social et de la prospective.

Emploi, décentralisation, formation tout au long de la vie, retraites, pouvoir d'achat... à l'issue de cette conférence le gouvernement a donné une feuille de route des concertations et négociations à venir et quelques pistes sur le cap qu'il compte donner aux politiques publiques.

Il s'agit maintenant de passer aux actes.

La FSU prend acte d'un rendez-vous annuel

La FSU se satisfait que les Services Publics et la Fonction publique soient réhabilités au service de l'intérêt général et que soient réaffirmés les principes et les valeurs qui fondent son action.

Pour autant, elle regrette l'absence de perspectives sur l'évolution de l'emploi public et de la revalorisation des salaires des agents publics. Elle demande que soit mis fin au gel des salaires et maintient son exigence d'ouverture rapide de négociations sur les salaires.

Sur tous les sujets ouverts à la conférence sociale, la FSU continuera à participer et peser sur les débats et les décisions. Elle le fera avec les personnels.



Communiqué de la FSU
Les Lilas, le 10 juillet 2012

La FSU s'adresse à Vincent PEILLON, Ministre de l'Éducation

Bernadette GROISON, Secrétaire Générale de la FSU, s'est adressée à Vincent PEILLON, Ministre de l'Éducation.

L'Éducation a été au cœur des débats de ces derniers mois.

Notre système éducatif a subi des dégradations en profondeur ces dernières années, qui loin de la nécessaire démocratisation, ont aggravé les inégalités et le nombre de sorties d'élèves sans qualification reste trop important.

Or, notre société évolue, ses besoins se diversifient, les savoirs se complexifient, les élèves changent. L'Etat a la responsabilité de donner aux futures générations les outils d'émancipation pour faire face aux défis de demain.

Pour la FSU, cela nécessite de transformer le fonctionnement du système éducatif. Elle s'est largement exprimée sur l'idée d'un nouveau pacte éducatif et les propositions qu'il recouvre.

Le Président de la République fait de l'Éducation une priorité. La FSU, première fédération de l'Éducation nationale, ne peut que s'en féliciter.

Une loi d'orientation et de programmation est prévue ainsi que la création de 60 000 postes dans l'Éducation nationale durant les 5 années à venir. La FSU n'a cessé ces dernières années d'affirmer qu'il faut concilier le qualitatif et le quantitatif.

Les moyens qui seront mis en œuvre doivent donc l'être pour assurer la réussite d'une politique éducative ambitieuse.

De manière urgente, il faut assurer que la prochaine rentrée scolaire se fasse sous d'autres auspices.

Préparer l'École de la réussite de tous !

Le Président de la République a pris l'engagement de refonder l'École. Aujourd'hui s'engage la concertation pour une nouvelle loi d'orientation et de programmation. Si l'Éducation va être au cœur du débat public, quel avenir désirons-nous dessiner pour notre système éducatif et donc pour notre pays ?

Le défi à relever est d'assurer la réussite de tous les élèves et mettre fin aux sorties sans qualifications tout en augmentant le niveau de qualification et le taux de diplômés de l'enseignement supérieur.

La FSU s'engage pleinement dans cette concertation.

Elle y portera ses exigences d'une École plus juste et plus égalitaire, convaincue que pour franchir une nouvelle étape de démocratisation, il faudra opérer de profondes mutations. Et cela doit se faire avec les personnels et l'ensemble de la communauté éducative.

Pour contribuer aux échanges et aux débats, elle ouvre aujourd'hui un site : <http://www.desideespourleducation.net> ouvert à tous les acteurs de l'Éducation.

Pour satisfaire les revendications, il faut répartir les richesses autrement !

En ces temps de crise globale, la moindre revendication syndicale (de revalorisation salariale par exemple) peut susciter interrogation(s) ou scepticisme. En effet, à longueur de media ou d'audiences officielles, l'ampleur du déficit de l'Etat, du poids de la dette publique ou de la charge colossale de ses intérêts nous est sans cesse rappelé.

Si ces données sont incontestables, il convient cependant de s'interroger sur les politiques publiques menées depuis plusieurs années et de leurs effets sur l'économie réelle. Car les syndicalistes que nous sommes sont intéressé-e-s par la répartition des richesses créées (comment le produit intérieur brut est réparti par exemple) et par les mesures publiques de leur redistribution permettant de combattre (ou non) les inégalités sociales.

Nous avons assisté ces derniers temps à une accentuation des politiques publiques en faveur des riches, des grandes entreprises, des banques et du secteur de la finance. Sous prétexte de relance de l'économie par la relance de la compétitivité des entreprises ou des détenteurs de patrimoine, des mesures fiscales, des plans d'investissements ou des prêts directs au secteur bancaire ont constitué autant de cadeaux au monde de la finance et du MEDEF.

Bien avant, depuis le tournant de la rigueur des années 82-83, la part du PIB de la France versée en salaires n'a cessé de diminuer (-10 % entre 1982 et 1998, de 67 % du PIB à 57 %, soient une centaine de milliards d'euros en moins).

Par contre, les revenus des actionnaires ou des gros détenteurs de patrimoine ont augmenté (et ont été protégés fiscalement), accentuant ainsi les inégalités de revenus parmi les citoyens.

Au titre de la réflexion collective permettant de proposer des mesures publiques en rupture avec celles du passé, nous pouvons formuler quelques idées à creuser pour que l'Etat retrouve des marges budgétaires certaines.

En premier lieu, pour rompre avec la politique décuplée par la présidence Sarkozy de cadeaux fiscaux aux plus riches, il faut engager une réforme fiscale ambitieuse et évaluer très précisément les politiques d'exonérations de charges sociales

des entreprises. Car ses gouvernements ont participé activement au creusement des déficits (de l'Etat, de la Sécurité sociale, des caisses de retraites...).

Il faut en finir avec le bouclier fiscal, avec la modération fiscale pour les plus riches, les actionnaires et les grandes entreprises (Gilles Carrez, député UMP membre de la Commission des finances de l'Assemblée estime qu'en 2009 le déficit de la France n'aurait été que de 3,3 % - au lieu de 7,5 % - sans les diminutions de recettes causées par l'ensemble des cadeaux fiscaux faits aux plus riches).

Près de 293 niches fiscales directes bénéficient aujourd'hui aux entreprises (dont 107 ont été créées entre 2002 et 2010, pour un montant total de 35,3 milliards d'euros en 2010). Elles bénéficient aussi de récentes mesures de calcul de l'impôt ayant entraîné un manque à gagner pour les recettes de l'Etat de 71,3 milliards d'euros en 2010. Ce qui explique sans doute pourquoi de très nombreuses sociétés anonymes parviennent en ces temps de crise à assurer des taux de distribution de dividendes à leurs actionnaires fort corrects.

Il faut également engager une réflexion sur le remboursement de la dette publique compte tenu des éléments indiqués précédemment.

Cette dette est aux trois quarts due aux mesures de réduction des recettes fiscales de l'Etat engagées notamment depuis 1995. C'est-à-dire qu'elle a été creusée volontairement alors que dans le même temps le niveau total des dépenses publiques restait relativement stable à environ 52 % du PIB. De ce point de vue, il nous semble injuste que le budget de l'Etat en particulier (et l'ensemble de la communauté en général) paye deux fois : par les réductions d'impôts consenties aux banques et au secteur financier d'un côté, par le versement des intérêts de l'autre. Le SNASUB-FSU, avec la FSU, est d'ailleurs engagé dans la campagne unitaire pour un audit citoyen de la dette (www.audit-citoyen.org).

Enfin, nous pensons que la question du contrôle démocratique du secteur bancaire et financier par les peuples et leurs représentants doit être posée. Il n'y a pas de fatalité – pensons-nous – à laisser les banques et les financiers en dehors de toute règle, y compris en s'interrogeant sur les politiques européennes en la matière et notamment sur le rôle et l'indépendance de la Banque centrale européenne. Le contrôle de la finance doit être imposé, le contrôle sur le monde des affaires doit enfin être efficace. Il faut trouver les moyens d'empêcher l'irrationalité du système financier et économique de jeter le monde dans la crise de façon récurrente et permettre ainsi de financer l'activité économique socialement utile de façon durable.

Plus facile à dire ou à écrire qu'à réaliser sans doute... Mais le financement des besoins sociaux et donc des revendications est à ce prix.



Non titulaires

La loi concernant les non titulaires a été définitivement adoptée le 1er mars 2012 et publiée le 13 mars au Journal officiel. Selon l'enquête du ministère de l'Éducation nationale de juin 2011, 1883 agents contractuels IATSS (Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé) pouvaient prétendre à la CDIisation sur plus de 14000 contractuels administratifs de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur).

Le CDI n'apporte pas les garanties du statut de fonctionnaire, bien qu'il mette à l'abri des interruptions récurrentes de contrats. Il n'y a pas de garantie d'affectation, l'agent en CDI peut, chaque année, changer de lieu de travail. La rémunération n'est pas intégrée dans une grille salariale et le salaire stagne pour l'instant souvent au SMIC. Cependant, la transformation en CDI permettra de se présenter à un des dispositifs de titularisation, sous réserve de la quotité de service.

La titularisation dépendra de la volonté des administrations !

Le gouvernement a convenu qu'il fallait transformer les crédits aujourd'hui utilisés pour la rémunération des contractuels concernés. Or, rien n'est garanti de ce point de vue, notamment dans les universités. Des batailles sont à prévoir pour que les administrations proposent réellement d'utiliser leurs crédits actuels pour d'éventuelles titularisations.

Le SNASUB-FSU défend le droit au réemploi.

En effet, nous défendons aussi le réemploi de ceux qui ont servi l'administration. Nous faisons état de l'inquiétude des agents, notamment de ceux qui sont recrutés sur contrat 10 mois, du fait de la révision

des cas de recours au contrat. Les contractuels actuellement en poste doivent bénéficier d'un réemploi jusqu'à leur titularisation. Enfin, il ne faut pas oublier qu'à partir de cette loi, certains veulent développer le CDI comme mode de recrutement pérenne dans la Fonction publique. Il appartient aux personnels, par les luttes qu'ils mèneront tous ensemble, titulaires et contractuels, de réaffirmer que le mode normal de l'emploi dans la Fonction publique est l'emploi statutaire.



Retrouvez tous les textes sur le site du SNASUB : www.snasub.fr

Retraites

Pouvoir d'achat des pensions : en baisse

En 2011 l'inflation prévisionnelle avait été fixée à 1,8%. L'inflation constatée en janvier 2012 a été de 2,1%. Comme le prévoit la loi un ajustement au titre de 2011 va s'appliquer à la revalorisation des pensions pour 2012 : + 0,3%.

Less pensions et retraites sont donc été revalorisées de 2,1% au 1er avril 2012 (1,8% + 0,3%).

La loi est appliquée. Mais la revalorisation accordée est insignifiante au regard de l'augmentation du coût de la vie et notamment des dépenses contraintes. L'indice des prix à la consommation ne reflète que très imparfaitement le coût de la vie.

La pauvreté des retraités se développe

Un nombre croissant de personnes ayant travaillé se retrouvent au minimum vieillesse en raison du chômage et de la précarité au cours de leur carrière et à cause aussi de l'impact des réformes des retraites.

Les femmes, qui ont souvent eu des carrières incomplètes en raison de leurs charges familiales, sont particulièrement touchées et la faiblesse de leurs pensions sera aggravée.

De plus en plus de retraités sont contraints de se remettre à travailler. Un million de retraités vivent sous le seuil de pauvreté, soit environ 10%. L'INSEE prévoit une augmentation d'un tiers du nombre de retraités pauvres d'ici 2030.

Si rien n'est fait pour modifier la tendance, il apparaît donc que deux catégories de retraités se côtoieront à l'avenir : d'une part, les salariés pauvres réduits au minimum vieillesse, d'autre part, ceux qui,

disposant de moyens, complèteraient par des dispositifs d'employeurs ou d'épargne individuelle, leur retraite par répartition.

C'est des luttes des salariés actifs et retraités, du public et du privé, unis dans le même combat, que dépendra le niveau des retraites, comme d'ailleurs celui des salaires.

L'équité commande de fixer des objectifs communs aux différents régimes de retraite.

C'est pourquoi le SNASUB et la FSU défendent pour tous les salariés un taux de 75 % à 60 ans pour 37,5 annuités.

Seule la mobilisation de tous, actifs et retraités, peut permettre d'obtenir que d'autres solutions soient mises en oeuvre.

En retraite
aussi,
je me syndique



EPLE

Décentralisation

L'été est souvent une saison propice à la réflexion ; celle du gouvernement semble être marquée par une volonté d'action déterminée qui réserve parfois des surprises de tous ordres. Pour les rythmes scolaires comme pour la durée des congés, les marges d'innovation sont souvent étroites tant les contraintes contradictoires ont la vie dure et l'impact réformateur remet souvent au goût du jour des recettes déjà servies naguère.

Il est par contre un domaine où l'école subit depuis seulement quelques décennies une volonté rénovatrice hasardeuse, celui de la décentralisation. Nous avons donc eu au mois de juillet l'annonce à peine audible du maintien

d'un statu quo institutionnel de dévolution aux collectivités territoriales des responsabilités concernant le second degré, les départements conservant leur leadership sur les collèges contrairement à certaines spéculations sur le renforcement du rôle des régions.

Ceci n'est toutefois pas gravé dans le marbre et un arbitrage différent pourrait encore intervenir mais on mesure déjà la difficulté qu'aurait Marylise Le Branchu à priver les Conseils Généraux d'un domaine de compétence où ils ont beaucoup investi.

Ceci aura-t-il aussi une répercussion sur les personnels ?

Les décentralisations précédentes ont consisté en un mouvement de mise en regard des structures, des missions et des moyens matériels et humains avec comme justification la cohérence et la

lisibilité du système ; il paraît probable qu'une telle vision se reproduirait en l'absence de changement du périmètre d'intervention des collectivités.

Malheureusement l'actuelle majorité et toutes ses composantes tiennent à la clause de compétence générale et la Ministre nie l'existence du mille-feuille administratif doublonnant qui n'est pourtant que la conséquence indéniable de cette clause.

Alors resurgit le spectre d'un droit à l'expérimentation qui menace la pérennité du cadre de nos missions ; même pavés de bonnes intentions il est des lieux qu'il vaut mieux ne pas fréquenter.



Services

Les rapports de l'Inspection générale mettent à nu la réalité des services académiques.

Sarkozy les avait cachés, Hollande les a rendus publics : les rapports de l'Inspection générale ont été mis en ligne le 25 mai dernier et confirment les analyses des syndicats.

Pas de plan d'ensemble de la réorganisation des services !

Deux rapports intéressent plus particulièrement les services académiques. Ils dressent un premier bilan de la RGPP lancée en juillet 2007. L'un publié en juin 2009 et le second en juin 2011, dénoncent la méthode libérale du « *laisser aller, laisser faire* » qui a prévalu. L'absence de vision d'ensemble de la réorganisation des services académiques a été patente. Seule la recherche d'économie d'échelle liée aux suppressions d'emploi a été le vecteur des restructurations.



Quelques académies se sont essayées à la fusion pure et simple du rectorat et de l'IA chef

lieu ainsi que le conseillait fortement le ministère. Mais les résultats n'ont pas été ceux attendus. Une confusion des responsabilités, une absence de services dédiés à l'Inspecteur d'Académie pour exercer ses missions, une perte de repères de la chaîne hiérarchique... entraîne une « impression d'inachevé ». Les rapporteurs concluent que cette fusion n'est pas obligatoirement « *la panacée* ».

L'institution devient plus floue non seulement pour les usagers mais aussi pour les propres personnels des services !

Renforcement des rectorats au détriment de l'échelon départemental

Le glissement des postes des IA vers les rectorats se confirme avec une hausse de +4% dans les rectorats et autant de moins en IA entre 2007 et 2010. L'effectif de catégorie C reste majoritaire avec 49% de l'effectif des services déconcentrés avec toutefois un poids moins important en rectorat qu'en IA. La concentration autour des rectorats et l'affaiblissement consécutif des IA peuvent mettre en péril les petites structures qui n'ont plus assez de forces de travail et de motivation pour accueillir de nouvelles missions.

Services informatiques dans la panade

Le rapport mentionne que « plusieurs académies rencontrées sont très dubitatives sur le schéma directeur des

systèmes d'information Le schéma actuel est fragilisant car les équipes sont localement dans l'incapacité d'apporter des modifications ou de réaliser des extractions, alors qu'il y a de vraies compétences. » Les rapporteurs ne font que confirmer les craintes des personnels à propos de la fin des services informatiques : « la recentralisation des activités informatiques prônée par le SDSIA n'aboutisse à la disparition des services informatiques dans les académies qui ne disposent pas de centres nationaux de développement, si ce n'est pour des activités résiduelles. »

Un dédain pour les personnels A plusieurs reprises, l'absence de considération pour les personnels qui pâtissent des restructurations et des mutualisations est évoquée. En 2011, le rapport parle du « peu de temps pour une formation réelle » pour les agents de Nantes qui ont eu en charge la gestion des personnels de l'enseignement privé du 1er degré ; les réductions d'emplois ont eu « tendance maintenant à atteindre la motivation de beaucoup de personnels ». Dès 2009, l'IGAENR proposait une « remotivation (des) agents par un accompagnement attentif en termes de formation et de carrière, d'association aux évolutions et de mise en responsabilité ». Mais comment remotiver les personnels quand le fond politique est la destruction des services publics et le gel des salaires ?

Changement... et continuité

Les premières mesures et diverses déclarations de Geneviève Fioraso depuis sa nomination comme ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) donnent une idée plus précise des intentions du gouvernement pour ce secteur.

Disons le sans ambage, derrière des discours plus ouverts, la continuité l'emporte nettement sur le changement. Même obsession de la concurrence internationale entre universités qui conduit aux regroupements actuels censés permettre d'atteindre une taille critique, même vision utilitariste de la recherche soumise à l'impératif de l'innovation et de la valorisation économique, même conception de la nouvelle gestion publique contrainte par la LOLF et le carcan bureaucratique des politiques de performance et d'évaluation.

Une nouvelle loi début 2013

Si la ministre a assez vite annoncé une nouvelle loi d'orientation et la tenue d'Assises pour la préparer, c'est pour

mieux défendre les principes de la LRU en prétendant en corriger les ratés notamment sur la gouvernance, la péréquation des dotations entre établissements (système Sympa) et l'empilement de structures : nulle remise en cause à attendre de l'autonomie donc. Même sur les IDEX, où il aurait été possible d'arrêter la politique antérieure avant qu'elle ne se concrétise vraiment, le choix est au contraire d'entériner ce qui a été décidé.

Au lieu de dégeler les crédits des établissements bloqués en 2012 et régler les problèmes urgents d'emplois précaires, la loi de finance rectificative pour 2012 a supprimé 25 millions de crédits pour la recherche. Le budget 2013 s'annonce comme l'un des plus difficiles des dernières années et la ministre s'obstine à défendre le crédit impôt recherche qui coûte pourtant si cher à l'Etat. En matière d'emploi le statu quo semble la seule perspective, les 5000 créations annoncées sur 5 ans ne pouvant conduire qu'à soulager quelques situations particulièrement difficiles en premier cycle ou à un saupoudrage sans guère d'effet.

Réforme injuste, colère légitime, Tous ensemble, pour gagner, mobilisons-nous !

La réforme de la catégorie B de la filière bibliothèques qui s'est concrétisée par la fusion des corps d'assistants des bibliothèques et de bibliothécaires adjoints spécialisés, a créé chez les personnels concernés un profond sentiment d'injustice. En décembre 2011, le ministère s'était engagé oralement devant l'Intersyndicale des bibliothèques à "avancer très vite" vers des mesures transitoires sur la proportion de postes offerts aux concours internes de catégorie B et de bibliothécaire ainsi que sur une amélioration des taux de promotion. Puis plus rien !

Au courroux des BAS s'est ajouté celui des magasiniers. Ils avaient espéré de cette fusion un « appel d'air » de C en B. Mais devant le nombre dérisoire de postes offerts aux concours 2012 et pour les listes d'aptitude 2011 et 2012 de C en B et de B en A, des motions de protestation ont été présentées dans

toutes les CAP et le 30 mai, à l'ouverture de celle des BAS, les personnels manifestaient devant le ministère.

Ultime humiliation pour les BAS : la complexité des épreuves des examens professionnels d'accès aux grades supérieur et exceptionnel du nouveau corps ainsi que le nombre dérisoire de postes offerts (9 en classe supérieure, 36 en exceptionnelle), ont été ressentis comme un déni des concours passés et réussis. Une pétition lancée sur Internet par l'Intersyndicale a rassemblé près de 1100 signatures ! Un collectif de BAS en lutte s'est constitué à la BNF. Partout, des assemblées générales devront décider des actions à mener.

Pour le SNASUB, l'enjeu de cette rentrée, c'est d'obtenir :

- la revalorisation de l'ensemble de la filière par l'augmentation des possibilités de promotion de C en B et de B en A, par liste d'aptitude et par concours interne ;
- la mise en place d'examens professionnels (dotés d'un nombre de postes conséquent) pour l'accès aux

Supérieur

Dans ce contexte, aucun signal n'a été donné d'une amélioration de la situation des personnels et notamment d'une revalorisation des carrières des personnels ITRF et des bibliothèques qui dépendent du ministère de l'ESR.

A noter enfin que la nouvelle étape de la décentralisation concernera l'ESR, vraisemblablement sur trois points : l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants, la politique de recherche technologique et l'innovation, la participation des collectivités territoriales à la gouvernance des établissements.



Bibliothèques

grades supérieur et exceptionnel, comportant uniquement un oral, sur le modèle de celui proposé auparavant aux AB pour l'accès au 3e grade.

Le 4 juin, l'intersyndicale a recontacté les nouvelles ministres... Un rendez-vous a été fixé. Maintenant, nous attendons des actes... mais, pour gagner, c'est tous ensemble qu'il faudra se mobiliser.



Commissaires paritaires nationaux du SNASUB-FSU

AENES

ADJOINT

Gérard GILLES

Lycée polyvalent Remi Belleau
33 rue Bretonnerie BP 90201
28401 NOGENT LE ROTROU
TRAVAIL : 02 37 29 30 03
FIXE : 02 37 37 35 47
gerard.gilles@ac-orleans-tours.fr

Dominique RAMONDOU

Université Toulouse 3 Paul Sabatier
Service Accueil Information
118 route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex 9
dominique.ramondou@yahoo.fr

Yann MAHIEUX

IA BOBIGNY 8 rue Claude Bernard
93008 BOBIGNY 01 48 96 36 65
yann.mahieux@snasub-creteil.fr

Sébastien POUPET

LP Flesselles 15 rue de Flesselles
69283 LYON Cedex 01
04 72 10 22 00
sebastien.poupet@ac-lyon.fr

Christine CANON

Collège Hubert Reeves
Rue Jean Bouveri 71360 EPINAC
03 85 82 40 10
chritinesaisy@aol.com

Alexandre DE IZARRA

Lycée Maurice Ravel
89 cours de Vincennes 75020 PARIS
01 44 64 87 53
alexandre.de-izarra@ac-paris.fr

Geneviève TRUFFOT

Rectorat de Caen - DEPAP
168 rue Caponière - BP 6184
14061 CAEN
06 65 20 71 81
genyevie.salmiero-truffot
@ac-caen.fr

SAENES

Philippe LALOUETTE

Lycée Prof Edouard Gand
70 boulevard de St Quentin
80098 AMIENS Cedex 3
03 22 72 95 02
philippe.lalouette@orange.fr

Françoise ELIOT

9 rue d'Ancerville
55170 SOMMELONNE
06 83 31 83 64 f.eliot@orange.fr

Suzanne MAMOUL

Lycée Jean Jaurès de CARMAUX
Intendance Route de Blaye
81400 CARMAUX
suzanne.mamoul@ac-toulouse.fr

Jean-Claude CARABINI

193 rue du 19 mars 1962
40465 LALUQUE 06 82 94 46 28
jeanclaude.carabini@wanadoo.fr

Jean-Christophe CASTELAIN

Collège Lucie Aubrac
17 rue de Cahors
59640 DUNKERQUE 03 28 24 01 23
jc.castelain@ac-lille.fr

François FERRETTE

Inspection Académique
Cité Administrative
Place Bonet
61013 ALENCON CEDEX
09 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr

ADAENES

Thomas VECCHIUTTI

LP Finosello INTENDANCE
Av. du Maréchal Lyautey B. P. 581
20189 AJACCIO Cedex 2
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr

Rémy CAVALLUCCI

LPO Edmond Rostand
75 rue de Paris
95310 ST OUEN L'AUMONE
07 60 47 45 61
remy.cavallucci@orange.fr

CASU

Marie-Dolorès CORNILLON

Lycée Victor Duruy
33 boulevard des Invalides
75007 PARIS 01 40 62 31 31
md.cornillon@orange.fr

David GIPOULOU

Lycée Jean Favard
27 route de Courtille
23000 GUERET
david.gipoulou@ac-limoges.fr

ITRF

Ingénieurs d'études

Jean Claude MICHOU

Université de la Réunion
06 92 00 71 09
jcmichou@univ-reunion.fr

François BONICALZI

Université Lyon 3
04 78 78 73 11
francois.bonicalzi@univ-lyon3.fr

Techniciens

Sylvie DONNÉ-LACOUTURE

01 30 83 48 62
sylvie.donne@ac-versailles.fr

Jean Michel FABRESSE

02 38 41 70 40
jean-michel.fabresse@univ-orleans.fr

Adjoints techniques

Patrice HARDIM

Rectorat de paris
patrice.hardim@free.fr

Gisèle FRANCESCHI

Collège Mauron à Pertuis
domigisous84@yahoo.fr

BIBLIOTHÈQUES

Magasiniers spécialisés

Sandrine BOHAS

SCDU Lyon 1
sandrine.bohas@univ-lyon1.fr

Maud BONNEFON

BNF
maud.bonnefon@bnf.fr

Alain CARRÉ

SCDU Savoie
alain.carre@univ-savoie.fr

Isabelle HEILIGENSTEIN

SCDU Strasbourg
i.heiligenstein@unistra.fr

Matthieu JOSEPH

BIU Santé, Université Paris
Descartes
matthieu_jo@yahoo.fr

Christiane LE MERLE

SCDU Nancy 2
christiane.le-merle@univ-
lorraine.fr

Marie-Anne MONCELON

SCDU Angers
marie-anne.moncelon@univ-
angers.fr

Catherine PICHONNEAU

BPI
catherine.pichonneau@bpi.fr

Valérie VAYSSIERE-GASPARD

BIU Montpellier
vlebon34@yahoo.fr

Frédéric WEISZ

BNF
f.weisz@gmail.com

Bibliothécaires assistants spécialisés

Richard ASSMUS

SCDU Compiègne
richard.assmus@utc.fr

Annick BOHN

BNU de Strasbourg
annick.bohn@unistra.fr

Isabelle CALVET

SCDU Paris 1
calvet@univ-paris1.fr

Bettina CORDOVA

SCDU Paris 7
bettina.cordova-schmitt@univ-
paris-diderot.fr

Hervé PETIT

SCDU Toulouse 2
herve.petit@univ-tlse2.fr

Florence POURADIER

BULAC
65.floflo@gmail.com

Denise TASSIUS

SCDU Antilles-Guyane
den_tas@yahoo.fr

Michel THÉVENEAU

SCDU Orléans
michel.theveneuve@univ-
orleans.fr

Christian VIÉRON-LEPOUTRE

SCDU de Franche-Comté
christian.vieron-lepoutre@univ-
fcomte.fr

Sonia ZAMORD

SCDU Paris 5
sonia.zamord@parisdescartes.fr

Bibliothécaires

Anne DUCOMET

BNF
anne.ducomet@bnf.fr

Catherine LANCHA

SCDU Lyon 3
catherine.lancha@univ-lyon3.fr

Anne DE MAUPÉOU

BU du littoral
anne.de-maupeou@univ-
littoral.fr

Antoine MEYLAN

SCDU Pau
antmeyl@gmail.com

Conservateurs

Béatrice BONNEAU

BPI
bonneau.beatrice@free.fr

Nelly CLEMENT-GUYADER

IUFM Rouen
nelly.clement-guyader@univ-
rouen.fr

Delphine COUDRIN

SCDU Bordeaux
delphine.coudrin@univ-
bordeaux.fr

Agnès MACQUIN

BMC Poitiers
agnesmacquin@yahoo.fr

Commissions paritaires

Une fonction reconnue

Les commissions administratives paritaires, composées pour moitié de représentants du personnel et pour moitié de représentants de l'administration, sont consultées sur l'ensemble des aspects individuels et collectifs de la gestion de la carrière de tous les collègues.

Les décisions appartiennent à l'administration, mais leur rôle est important puisque c'est dans leur cadre que les élus du personnel peuvent assurer la défense des collègues et faire valoir le respect des règles de gestion, notamment d'égalité de traitement d'agents d'un même corps.

*Les élus du
SNASUB sont les
meilleurs avocats des
personnels*

Le champ de compétences

Les CAP sont obligatoirement consultées pour :

- refus de titularisation,
- sanctions disciplinaires et licenciement pour insuffisance professionnelle,
- réduction ou majoration d'ancienneté au passage d'échelon, tableau d'avancement de grade,
- propositions de promotion par liste d'aptitude,
- mutation avec changement de résidence,
- mise à disposition,
- détachement,
- mise hors cadre,
- disponibilité,
- refus de congé de formation syndicale.

Retrouvez les coordonnées des commissaires paritaires nationaux et académiques sur notre site www.snasub.fr

Elles sont consultées à la demande du fonctionnaire pour :

- refus d'inscription à un tableau d'avancement, refus d'accès à une action de formation, refus de temps partiel,
- refus de démission,
- recours en modification du compte-rendu d'entretien professionnel.

Tout autre problème peut être évoqué par la CAP lorsque la moitié des élus du personnel le demande.

Les élus SNASUB

Élus de tous les personnels, syndiqués ou non syndiqués, les commissaires paritaires du SNASUB étudient attentivement toutes les demandes que leur adressent leurs collègues. Après les CAP, ils communiquent aux collègues les résultats de la commission et se tiennent à leur disposition pour tout renseignement complémentaire. L'avis qu'ils envoient aux personnels n'est qu'officieux et préalable à la décision administrative, mais permet une information rapide.

Formés par notre organisation à ce rôle difficile parce qu'il demande une bonne connaissance des textes et une certaine pratique, ils travaillent en liaison avec les instances académiques et nationales du syndicat. En toute occasion, lors des affectations ou des promotions par exemple, ou de difficultés liées à des relations avec la hiérarchie, ils savent être les avocats des personnels, et non de simples témoins impartiaux, encore moins des cogestionnaires complaisants.

Les élus du SNASUB s'appuient sur les revendications collectives des personnels se reconnaissant dans notre organisation syndicale pour défendre individuellement tous les collègues.

Un rôle important

Au moment où le mérite est mis en avant par l'administration pour les promotions, pour la rémunération indemnitaire et peut-être dans l'avenir pour le salaire de base, où la notation a été remplacée par une évaluation non quantifiée, les commissaires paritaires ont un rôle essentiel pour rappeler certains principes fondateurs de la Fonction publique comme l'ancienneté, l'égalité de traitement à travers l'application de barèmes, etc. Le SNASUB condamne le système des postes à profil, qui fausse le mouvement.

A l'occasion du traitement individuel des carrières, c'est toute la démarche de gestion de la Fonction publique qui apparaît : par exemple les postes à profil illustrent une démarche " marchande " étrangère à l'esprit de fonction publique et remettent en cause l'esprit sinon la lettre de ses statuts.

Nous réaffirmons qu'un fonctionnaire a vocation à occuper tous les emplois du corps auquel il appartient. Les concours passés, l'ancienneté, la formation continue, l'expérience, garantissent les compétences.

Des conditions plus difficiles pour les personnels, des outils de défense à préserver

Alors que, avec les suppressions de postes, les exigences des hiérarchies se font plus pressantes, où le "stress" se développe dans les services, plus nombreux sont les collègues qui ont besoin d'être défendus, plus nombreuses les nécessités de conciliation parce que des difficultés relationnelles ne trouvent pas leur solution dans le service.

Enfin, le développement du principe de responsabilité de l'agent nécessite que soit assurée sa protection.

La notation a disparu, mais la contestation de l'évaluation en CAP est possible, même si l'évaluation permet moins que la notation des comparaisons objectives.

Il faut être vigilant et refuser les projets de diminuer le champ des compétences des CAP, et réduire leur rôle à l'avancement, aux mesures disciplinaires et au licenciement.

